



Projet UMOJA

Atelier d'échanges d'expériences
et d'auto-formation

Le droit au service du développement Pratiques populaires de résolution des conflits



ACTES

Brazzaville (République du Congo)
24 au 27 avril 2007

Avant-propos

Cet atelier d'échanges d'expériences et d'auto-formation constitue la première rencontre organisée dans le cadre d'un projet intitulé UMOJA.

Ce projet a pour vocation de renforcer l'action des associations de services juridiques populaires de 5 pays d'Afrique centrale : le Cameroun, la République du Congo, la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et le Burundi. Il prévoit, entre autres, l'organisation de 4 ateliers d'échanges d'expériences et d'auto-formation et la mise en place d'une dynamique collective. Ce renforcement des compétences et savoir-faire trouvera nécessairement sa traduction dans les actions que ces associations mènent auprès des populations pour qu'elles soient davantage en capacité d'utiliser le droit comme un outil au service de leur propre développement.

Ce premier atelier a réuni 11 associations de services juridiques populaires en lien avec Juristes-Solidarités, 4 associations de la RDC soutenues par le FNUAP (Fond des Nations Unies pour la Population), la représentante du FNUAP ainsi que des associations locales de la République du Congo (de Brazzaville et de Pointe Noire), invitées à l'occasion de cette rencontre (voir liste des participants en annexe).

L'organisation du présent atelier a été rendue possible grâce au soutien financier du CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement / France), du Conseil Général de Seine Saint Denis (France) et du FNUAP (Fond des Nations Unies pour la Population).

Introduction

L'atelier a porté sur les thèmes suivants : le droit au service du développement et les pratiques populaires de résolution des conflits. Ces thèmes avaient été choisis par les associations membres du projet lors de la phase préparatoire de ce dernier. 4 sous-thématiques ont notamment été identifiées pour aborder le thème très vaste de la résolution populaire des conflits : articulation entre justice formelle et informelle ; articulation entre sensibilisation au droit et résolution des conflits ; rôle et statut du médiateur ; techniques de médiation et supports utilisés.

La méthode utilisée avait pour objectif de valoriser l'expertise des associations présentes et à favoriser l'échange d'expériences et de savoir-faire. Les travaux sur chaque sous-thématique étaient divisés en 3 temps :

- présentation en plénière d'expériences en lien avec la sous-thématique
- approfondissement de la sous-thématique en ateliers, autour de questions définies
- mise en commun du travail en atelier et débat en plénière

Une évaluation de la journée précédente était prévue quotidiennement. La dernière matinée a été consacrée aux modalités de la poursuite des échanges à distance et à la formulation de recommandations.

Le parti pris des présents actes n'est pas de retranscrire uniquement de façon chronologique le déroulement de la rencontre mais de faire aussi ressortir les contenus débattus sur chaque sous-thématique. Le plan suivant a donc été adopté :

Sommaire

CEREMONIE D'OUVERTURE	p 4
COMPTE-RENDUS JOURNALIERS.....	p 8
SYNTHESES DES TRAVAUX ET DES ELEMENTS DE DEBAT.....	p 12
- Le droit un outil au service du développement.....	p 13 p 14
- L'identification des problèmes de droit vécus par les populations.....	p 16 p 17
- Articulation entre justice formelle et justice informelle.....	p 18 p 21
- Articulation entre sensibilisation au droit et résolution alternative des conflits	p 23
- Rôle et statut du médiateur.....	p 25
- Techniques de résolution alternative et outils utilisés.....	p 26 p 29
MISE EN PLACE D'UNE DYMIQUE D'ECHANGES.....	p 35

ANNEXES.....

- Programme de l'atelier.....
- Synthèse des évaluations des participants.....
- Coordonnées des participants.....



CEREMONIE D'OUVERTURE



Allocution d'ouverture de Céline Delacour – Juristes-Solidarités

Messieurs, Mesdames, les représentants des Ministères de la Justice et des droits humains, et de la Promotion de la Femme,

Chers participants,

Soyez les bienvenus à ce premier atelier d'échange d'expérience organisé dans le cadre du projet UMOJA.

Je souhaiterais, en premier lieu, remercier au nom de Juristes-Solidarités toutes les personnalités invitées à cette cérémonie d'ouverture d'avoir bien voulu répondre favorablement à l'invitation du Comptoir Juridique Junior et par conséquent de prouver, par leur présence ici ce matin, tout l'intérêt qu'elles portent à la question de l'accès au droit des populations, notamment les plus démunies, et du travail réalisé par les associations ici présentes dans ce domaine.

Toute l'action de l'association Juristes-Solidarités, et des associations ici présentes, s'appuie sur la conviction que le droit est un outil essentiel de développement et de participation citoyenne à partir du moment où les populations sont en capacité de se l'approprier, c'est-à-dire de le connaître, de le comprendre, de l'utiliser voir de participer à son évolution si nécessaire. Le rôle de Juristes-Solidarités est de favoriser, par la mise en lien et l'échange d'expériences, le renforcement de toutes pratiques de terrain visant à rendre les gens acteurs de droit.

Je voudrais, à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture, revenir très rapidement sur l'historique de la construction du projet dans le cadre duquel nous sommes aujourd'hui réunis.

L'organisation de ce premier atelier s'inscrit dans un projet global, intitulé UMOJA (qui signifie « Unité » en Swahili). Ce projet réunit 5 pays d'Afrique centrale : RDC, Burundi, Rwanda, Cameroun et République du Congo. Son objectif général est d'améliorer les conditions de vie des populations en favorisant leur accès au droit. Deux approches ont pour cela été choisies : le renforcement des associations de services juridiques populaires et l'approche régionale, la plupart des associations de la région étant soumises aux mêmes enjeux. Ce projet comprenait au départ l'organisation de 4 ateliers, avec la possibilité pour les associations participantes de mettre en pratique entre les ateliers les compétences et savoir-faire acquis lors des rencontres. Il fait suite à un projet de 2 ans, intitulé RENFORTS, qui avait été mené en Afrique de l'Ouest dans ce même objectif, de 1997 à 1999 et auquel Anne-Marie Mukwayanzo, animatrice régionale du projet UMOJA, avait participé. Depuis 2003, nous avons donc travaillé, avec Anne-Marie et Roger Kabungulu d'ULOMARE au montage et à la recherche de financements pour mettre en œuvre une dynamique similaire en Afrique centrale. Malheureusement, les bailleurs n'ont pas accepté de financer l'ensemble du projet. Nous avons donc été contraints de changer de stratégie et avons cherché le financement nécessaire à l'organisation du premier atelier. Je tiens, au nom de Juristes-Solidarités, à remercier chaleureusement les organismes qui ont rendu possible cette rencontre en acceptant de la co-financer : le CCFD (Comité Catholique contre la faim et pour le développement – France), le Conseil Général de Seine Saint Denis et le FNUAP.

Trois ans se sont écoulés entre le montage du projet, les premières missions faites par Anne Marie et Roger pour rencontrer les associations de services juridiques populaires dans la région et préparer avec elles le projet et l'obtention du financement pour le premier atelier. Or en 3 ans la situation des associations peut évoluer. C'est pourquoi, une mission de reprise de contact et de préparation de l'atelier a été réalisée par Mathias Clamens, au nom de Juristes-Solidarités, en novembre dernier.

C'est donc un réel plaisir pour Juristes-Solidarités d'être là avec vous aujourd'hui. Nous sommes convaincus que le travail mené par les associations ici présentes dans le domaine de l'accès au droit et à la justice, entendu comme l'accès à la connaissance du droit mais aussi à sa production, est essentiel pour permettre aux populations les plus démunies d'améliorer leurs conditions de vie et de participer pleinement à la vie citoyenne. Je souhaiterais remercier l'ensemble des associations participantes pour avoir bien voulu accepter notre invitation. Tout particulièrement les équipes du Comptoir Juridique Junior (CJJ) et de la Fédération des Femmes Chrétiennes pour le Développement et la Démocratie (FCDD) pour le travail de préparation qu'elles ont effectué, l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé et tout ce qu'elles mettent en œuvre pour nous rendre le séjour le plus agréable possible.

Je terminerai en rappelant que cet atelier se veut avant tout un espace d'échanges, de dialogue et d'auto-formation entre les participants. A chaque participant de se l'approprier pendant les 4 jours à venir, de le faire vivre, de le rendre dynamique pour qu'il soit le plus fructueux possible.

Il me reste à nous souhaiter un bon travail, des échanges chaleureux et productifs.

Je vous remercie.

**Allocution d'ouverture du Directeur Général des Droits Humains et des Libertés
Fondamentales, Monsieur Valentin Mavoungou, représentant le Ministre de la
justice et des droits humains de la République du Congo**

Mesdames, Messieurs, les organisateurs

Mesdames, Messieurs, les participants

Distingués invités

L'occasion qui nous rassemble ce jour est, on ne peut plus importante, dans la mesure où les ONG de services juridiques réunies, sous la houlette de Juristes Solidarités et l'appui local du Comptoir Juridique Junior (CJJ), ont trouvé opportun d'organiser les présentes assises, pour lancer le projet UMOJA, en vue du renforcement des capacités des animateurs des associations affiliées.

Cette initiative dont l'intérêt est indéniable, renforce les efforts déployés par le département de la justice et des droits humains, dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'Homme.

La démarche d'un regroupement des onze (11) associations de services juridiques d'Afrique Centrale consacre ici la volonté de tous les acteurs initiateurs de donner plus d'allant et de chance de réussite dans cette grande œuvre commune qu'est la réponse aux attentes des populations des Etats concernés, dans la promotion et la protection de leurs droits. Ne dit-on pas que « l'union fait la force ».

Au nom du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits Humains empêché, et tout en vous souhaitant plein succès aux présentes assises,

Je déclare ouverts les travaux du séminaire atelier d'auto-formation et d'échange d'expériences des associations de services juridiques d'Afrique Centrale.

Je vous remercie.



COMPTE-RENDUS JOURNALIERS



Compte-rendu de la journée du 24 avril 2007

Les travaux de ce premier jour ont commencé avec un léger retard. L'ouverture a été ponctuée par deux allocutions, celle de Céline Delacour, représentante de Juristes-Solidarités et du représentant du Ministre de la justice et des Droits Humains, monsieur Valentin Mavoungou. Le programme de la journée a été présenté par madame Anne Marie Mukwayanzo directrice exécutive de Femmes Chrétienne pour la Démocratie et le Développement (FCDD) et animatrice régionale du projet UMOJA.

C'est à 11h20 que les travaux ont commencé. Après la présentation des objectifs de l'atelier, les participants ont adopté le programme de ce dernier. L'oratrice a ensuite donné quelques informations pratiques (repas, entretien des chambres, etc.). Puis les participants se sont présentés, en axant leur intervention sur plusieurs points : le pays de provenance, les objectifs de l'association, le public cible et les activités menées.

La présentation du thème de la journée, à savoir le droit au service du développement a été faite par Céline Delacour. De cette présentation, on peut retenir, entre autres, que le droit est un domaine trop peu pris en compte par les politiques publiques de développement. Une réflexion collective sur le thème a ensuite été menée autour de 2 questions : l'une relative aux conditions pour que le droit soit un outil au service du développement, l'autre relative aux activités mises en œuvre par les différentes associations pour remplir ces conditions.

La projection du documentaire vidéo intitulé « Agir le droit » a été proposée aux participants. Cette vidéo traite des pratiques populaires de droit autour de 3 sous-thèmes : les actions collectives, la résolution alternative des conflits et le travail des associations en matière de sensibilisation et de formation au droit. Elle fait le lien entre des pratiques développées dans les pays des Nords et dans ceux des Suds.

Les travaux sur la sous-thématique « comment identifier les problèmes de droit vécus par les populations » ont ensuite débutés avec la présentation de 2 expériences en plénière, celle de l'ANMDH et celle de l'AJPRODHO. Les travaux se sont arrêtés à 18h30, il a été décidé de reporter le travail en ateliers au lendemain matin.

Compte-rendu de la journée du 25 avril 2007

Les travaux de ce jour ont commencé à 9h00. Après la lecture du programme journalier, l'assemblée a suivi la lecture du rapport d'évaluation de la journée précédente. L'évaluation journalière a porté sur la logistique, le déroulement des travaux et la participation des séminaristes. Un certain nombre de propositions ont été faites. Ensuite, le rapport journalier a été présenté et adopté avec amendements. Les participants se sont ensuite répartis en 3 groupes pour le travail en atelier sur le thème « comment identifier les problèmes de droit vécus par les populations ». Trois questions d'orientation étaient données aux groupes :

- Comment repérer les problèmes de droit dans les zones difficiles d'accès ?
- Comment mettre en confiance les habitants pour les aider à parler de ce qu'ils vivent ouvertement ?
- Quel travail engager avec les autorités locales ?

Après le travail en atelier et les débats qui s'en sont suivis, une présentation générale du thème « Pratiques populaires de résolution des conflits » a été proposée. Dans cette présentation, on peut retenir que les conflits sont inhérents à toute société mais qu'il existe différentes manières de les réguler, sans forcément passer par la voie judiciaire. Elle a été suivie d'une présentation d'Assih Ekambo sur l'action des cliniques juridiques que le FNUAP/RDC appuie en la matière.

Les participants ont ensuite commencé à travailler sur le premier sous-thème de la résolution alternative des conflits : « articulation entre justice formelle et justice informelle ». Deux expériences ont été présentées en plénière : celle de l'association Action Solidaire pour le Développement Intégré (ASDI) de la RDC (accompagnée par ULOMARE) et celle du Comptoir Juridique Junior (CJJ) du Congo-Brazzaville. Puis les participants ont travaillé en atelier autour des 2 questions suivantes :

- Faut-il articuler les institutions judiciaires avec celles de services juridiques populaires ?
- Comment procéder et éventuellement travailler ensemble pour permettre aux populations démunies d'accéder à la justice ?

Le travail sur le second sous-thème intitulé « articulation entre la sensibilisation au droit et la résolution alternative des conflits » a ensuite commencé. Deux expériences ont été présentées : celle de ASSOAL du Cameroun et celle du CADI de la République Démocratique du Congo. La présentation de ces deux expériences a été suivie de débats, ouverts fructueux. Compte tenu du retard pris dans le programme, il a été décidé d'annuler le travail en ateliers et de traiter des questions en plénière. Le représentant du Ministère de la Justice et des Droits Humains est intervenu pour donner la position de son ministère, allant dans le sens de l'articulation entre justice formelle et justice informelle qui demeure un besoin, une nécessité.

Compte-rendu de la journée du 26 avril 2007

Après la présentation du programme de la journée, l'équipe d'évaluation a exposé son travail qui a porté sur l'emploi du temps, le règlement des travaux de l'atelier et la logistique. Le rapport de la journée précédente a été présenté et adopté avec amendements. L'équipe d'évaluation du 26 avril a été désignée.

Le travail a ensuite débuté sur le sous-thème 3 : « Rôle et statut du médiateur » avec la présentation de deux expériences : celle d'ULOMARE et celle de l'ADECOM, toutes deux venant de la RDC. Ces 2 expériences ont permis de voir qu'il y avait différents types de médiation et donc que le rôle du médiateur pouvait varier. Les travaux en ateliers qui ont suivi ont permis de bien préciser le rôle et le statut du médiateur. La projection de la vidéo « La loi des plus faibles », initialement prévue dans le programme n'a pu avoir lieu en raison de l'absence d'électricité.

L'après-midi, les travaux ont porté sur le quatrième sous-thème : « techniques de médiation et outils utilisés ». Ils ont été introduits par la présentation de 2 expériences, celle du FCDD de la RDC et celle de l'ALVF du Cameroun. Les participants se sont ensuite répartis en atelier pour identifier les différentes techniques et outils utilisés par les associations dans le cadre de la résolution alternative des conflits. La restitution et la mise en commun a permis de dresser un panel le plus complet possible de ce qui se fait en

matière de médiation, même s'il n'est bien entendu pas exhaustif.

Compte-rendu de la journée du 27 avril 2007

Avant le démarrage de la journée, un questionnaire d'évaluation de l'atelier a été remis aux participants. La journée a débuté par le rapport des évaluateurs de la journée précédente et l'adoption du rapport pédagogique. Un point a été fait sur le programme du jour qui avait pour thème : « la pérennisation des échanges jusqu'au prochain atelier ». Pour répondre à la demande des participants, il a été décidé d'aller dîner le soir à l'extérieur et d'organiser une visite guidée de la ville l'après-midi.

Le travail de la matinée a porté sur le maintien des échanges à distance entre les participants d'ici le prochain atelier et la formulation des recommandations pour la poursuite du projet. Les participants ont travaillé en groupes pendant une heure environ autour de la question : comment pérenniser les échanges et continuer à renforcer nos pratiques à distances. Puis les propositions et les recommandations ont été débattues et arrêtées en plénière.

La séance s'est achevée à 13h00 par l'audition de deux mots de circonstance : un mot de remerciement d'Anne-Marie Mukwayanzo, animatrice régionale du projet et le mot de clôture de Céline Delacour, coordonnatrice de Juristes-Solidarités. Il s'en est suivi un mot des participants dit par Pierrette Memong Meno de l'ALVF qui a remercié à son tour les organisateurs et a encouragé la solidarité sud-sud qui se consolide à travers le projet UMOJA.



L'équipe présentant le rapport journalier



SYNTHÈSES DES TRAVAUX ET DES ÉLÉMENTS DE DÉBAT



LE DROIT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LA RESOLUTION ALTERNATIVE DES CONFLITS

Le droit, un outil au service du développement

Le travail de réflexion collective a permis de dégager les points suivants :

Conditions pour que le droit soit un outil au service du développement	Activités mises en œuvre pour que le droit soit un outil au service du développement
Que le droit soit connu des populations	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Information - Production d'outils éducatifs et de fiches techniques - Promotion d'espaces de vulgarisation du droit
Que le droit soit accessible à tous	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'ouvrages adaptés (langage simple, langue locale, adaptés pour les personnes sourdes ou aveugles) - Organiser des ateliers et séminaires sur les lois votées - Rapprocher les services juridiques populaires des populations vulnérables et des femmes - Faire de l'accompagnement judiciaire - Organiser des services de défense des droits des citoyens
Que le droit soit harmonisé (droit étatique / droit coutumier)	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la révision des lois - Mener un travail de comparaison des normes nationales et internationales - Travailler à l'évolution de certaines coutumes dans le cadre des projets qu'on mène
Que les populations participent à la production du droit	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des consultations populaires - Faire des formations au droit et à l'écriture du droit - Participer à l'élaboration de lois et règlements - Promouvoir la justice alternative - Travailler à la décentralisation - Mobiliser les populations sur la formulation de politiques qui leur soient favorables
Que le droit soit respecté par tous	<ul style="list-style-type: none"> - Education civique sur les droits et devoirs du citoyen - Plaidoyer pour lutter contre l'impunité et obtenir que des condamnations soient prononcées - Créer des espaces pour la promotion des droits

L'identification des problèmes de droit vécus par les populations

Présentation de 2 expériences en plénière

L'expérience de l'AJPRODHO (Association des Jeunes pour la Promotion des Droits de l'Homme) - Rwanda

Plusieurs techniques sont utilisées par l'association pour identifier les problèmes de droit rencontrés par les populations, notamment :

- L'identification des élèves actifs dans les écoles secondaires et la formation de clubs des droits humains dans ces écoles
- L'instauration de points focaux dans les secteurs du pays : ce sont des personnes qui informent régulièrement l'association de la situation dans leur milieu.
- L'analyse des cas que l'association traite dans le cadre de son activité d'assistance légale ;
- La réalisation d'enquêtes, de recherches sur les violations des droits de l'homme
- La collaboration avec d'autres intervenants et les ateliers d'échanges et d'analyse sur le contexte qui prévaut dans le pays
- L'appartenance à divers réseaux

Questions et éléments de débat :

Sur le rôle de l'association dans les affaires pendantes devant le TPIR (Tribunal Pénal International pour le Rwanda) : la zone d'intervention de l'association est le sol Rwandais et le TPIR se trouve à Arusha en Tanzanie. Il n'y a donc pas d'intervention directe de l'association devant le TPIR.

Sur la dualité des systèmes de juridictions existant au Rwanda (tribunaux Gachacha) : il n'y a pas vraiment de dualité car le système des Gachacha a été institutionnalisé par une loi. Il sert surtout à désengorger les tribunaux qui sont surchargés.

Sur la collaboration de l'association avec les organes de justice : l'AJPRODHO considère ces institutions comme des partenaires dans la promotion de l'Etat de droit.

L'expérience de l'ANMDH (Les Amis de Nelson Mandela pour les Droits Humains) - RDC

Dans sa lutte, ANMDH associe étroitement l'action pour la démocratie et l'action pour les droits de l'Homme, car il est difficile de dissocier la démocratie des droits de l'Homme. Pour identifier les problèmes de droit vécus par les populations, l'ANMDH utilise différentes techniques :

- organisation de causeries-débat qui permettent d'avoir des informations sur les violations des droits humains vécues par les populations
- réalisation d'enquêtes par les structures de base appuyées par l'ANMDH
- visites dans les prisons

Dans les zones à hauts risques, l'association contacte toujours les autorités sur place et prend le temps de discuter avec elles.

Questions et éléments de débat :

Est-ce que la méthode employée ne risque pas d'exposer les personnes qui viennent dénoncer des abus de droit ? L'association fait tout son possible pour les protéger, un gros travail de préparation est réalisé avec les personnes qui participent à des actions de dénonciation des abus de droit.

Synthèse des travaux en ateliers et des débats en plénière

Comment travailler dans les zones difficiles d'accès (pour des raisons géographiques ou parce qu'on a du mal à accéder à l'information)

- Aller vers les populations et les impliquer dans le travail
 - mettre en place des points focaux, réaliser des enquêtes
 - établir un partenariat avec les associations existantes s'il y en a
 - former des relais communautaires si pas d'associations
- Réaliser des consultations documentaires
- Ecoute des médias

Comment mettre les habitants en confiance pour qu'ils parlent ouvertement ?

- Respecter les obligations déontologiques : respect de l'anonymat, confidentialité, ne pas mettre en danger les personnes, respecter les valeurs et pratiques de la communauté
- S'assurer de la fiabilité de l'information en recoupant si nécessaire les informations
- Impliquer les habitants à tous les niveaux de l'identification : définir avec eux les règles de la consultation
- Prendre en compte ce que les gens disent

Comment travailler avec les autorités

- Se présenter au responsable de la zone
- Mener des actions de plaidoyer pour que ces autorités facilitent l'accès aux zones difficiles. On doit travailler avec eux mais on peut être obligé de travailler sans eux

Questions et éléments de débat :

Comment concilier les besoins de fiabilité de l'information d'un côté et de respect de la confidentialité de l'autre ? Le fait d'établir les règles de la consultation avec la population aide à faire comprendre aux gens la nécessité de récolter des informations exactes. Il est également nécessaire de collectiviser les informations récoltées et de prendre le temps de les recouper.

Sur la technique des tribunes d'expression populaire (TEP) : les TEP sont des espaces de dialogue organisés par des associations en RDC qui réunissent la population et les autorités locales pour discuter d'un problème donné. La question a été posée de savoir comment concilier l'obligation de protéger les sources d'information, de respecter l'anonymat avec l'organisation d'une TEP qui confronte directement les autorités et la population. En RDC, c'est une technique qui fonctionne assez bien mais les

associations prennent soin de mettre des garde-fous : protection des personnes qui témoignent, transparence, etc. Il a été souligné que si la TEP sert davantage à trouver des solutions aux problèmes de droit posés, c'est aussi un espace permettant d'identifier de nouveaux problèmes qui pourront par la suite faire l'objet d'une nouvelle TEP. Certains participants restent convaincus qu'on ne peut confronter les autorités et la population à l'étape de l'identification des problèmes. Par contre l'association doit toujours se présenter aux autorités locales et expliquer sa démarche.

Articulation entre justice formelle et informelle

Présentation de 2 expériences

Résumé de l'expérience de l'ASDI (Action Solidaire pour le développement intégré), association appuyée par ULOMARE - RDC

L'ASDI mène des actions de médiation conventionnelle dans le cadre de conflits de proximité. L'ASDI a développé une collaboration avec le parquet du tribunal le plus proche. Les personnes qui vont au tribunal sont informées de la possibilité de régler l'affaire en médiation. Si les parties acceptent de régler leur conflit devant le comité de médiation, elles signent alors un engagement de ne plus reprendre de procédure judiciaire et de consulter le réseau de l'association en cas de problème. Le nombre de plaintes déposées au tribunal administratif a beaucoup baissé depuis la mise en place de cette procédure et il y a une meilleure confiance entre les habitants et le parquet.

Résumé de l'expérience du CJJ (Comptoir Juridique Junior) - République du Congo

Le CJJ a construit une expérience de rapprochement des modes formels et des modes informels de résolutions des conflits à travers la mise en place des structures des cliniques juridiques au Congo Brazzaville. Loin de devenir un système informel de résolution des conflits, le CJJ a plutôt joué le rôle d'interface entre les populations, la justice informelle et la justice formelle à travers les services d'assistance socio juridique gratuite et la médiation qu'il a développé depuis 2002. Le CJJ a notamment développé une expérience avec les réfugiés dans le cadre d'un accompagnement pour qu'ils puissent obtenir des papiers. L'association a joué le rôle d'intermédiaire entre ces réfugiés et les pouvoirs publics pour l'obtention des attestations individuelles faisant office de pièces d'identité et leur rapatriement dans les pays d'origine. Le CJJ a également mené un travail d'accompagnement des femmes et enfants victimes de viols (notamment pendant et après la guerre).

Questions et éléments de débat :

Quelle est la force juridique de la médiation ? Comment faire pour que les accords conclus dans le cadre d'une médiation, c'est-à-dire en dehors de la justice formelle, soient respectés par les parties ? Il a été rappelé que la médiation est un processus d'accompagnement des personnes en conflit qui vise à ce qu'elles trouvent elle-mêmes la solution qui leur convienne sans soumission ni contrainte. Sa force réside donc avant tout dans l'adhésion des parties à la solution. Les parties s'engagent à revenir devant le médiateur en cas de problème, pour qu'elles puissent continuer à être accompagnées si besoin. Mais on peut aussi prévoir de faire homologuer l'accord conclu entre les parties par un juge si l'on souhaite lui donner une force juridique plus formelle.

Synthèse des travaux en ateliers et des débats en plénière

L'articulation est possible et souhaitable même quand la loi prévoit que le cas doit être porté devant les juridictions (un accompagnement dans la démarche judiciaire de la part des services juridiques populaires est alors possible).

- Critères qui permettent au parajuriste de choisir d'orienter un cas vers des instances de résolution alternative des conflits plutôt que vers la justice étatique :
 - Les parties seront amenées à continuer à vivre ensemble, il faut travailler sur le conflit en lui-même
 - La loi ne protège pas toujours l'intérêt des plus vulnérables
 - Les rapports de forces ne sont pas trop déséquilibrés entre les parties

- Les différentes formes de collaboration :
 - La justice alternative va vers la justice étatique : un accord conclu entre des parties dans le cadre d'une médiation est entériné par une autorité (juge, autorité locale, etc.) pour lui donner une autre force.
 - La justice étatique va vers la justice alternative : un magistrat peut renvoyer les parties vers des instances de médiation.

Questions et éléments de débat :

La question des critères permettant de définir quand est-ce qu'un conflit doit être résolu par une médiation ou quand est-ce qu'il doit être soumis aux institutions judiciaires a fait débat. Dans la plupart des cas, le législateur a prévu dans quels cas les tribunaux institutionnels sont compétents. Ce n'est pas pour autant qu'une médiation ou une autre procédure de résolution alternative des conflits n'est pas possible. Les participants ont insisté sur le fait qu'elle est toujours possible. Il faut regarder avant tout l'intérêt et la situation de la partie la plus vulnérable

Articulation entre sensibilisation au droit et résolution alternative des conflits

Présentation de 2 expériences

Résumé de l'expérience de l'ASSOAL - Cameroun

L'ASSOAL a développé 2 dispositifs permettant d'articuler les actions de sensibilisation/formation au droit et celles de résolution des conflits. Il s'agit des Universités Itinérantes Citoyennes d'une part et des Balcons des droits et d'éducation à la citoyenneté d'autre part. Ces derniers sont hébergés par des associations de quartier. Pour la phase de sensibilisation, les parajuristes formés par l'ASSOAL (3 par quartiers) collectent les données sur les cas qui posent problèmes, puis l'association réunit les textes de loi relatifs au problème donné. C'est ce qui lui permet d'organiser une université itinérante citoyenne : les animations ont lieu dans des lieux accessibles à tous et les jours où les gens peuvent y venir. Les animateurs utilisent des sketches et autres méthodes pour faire réagir le public et entamer le débat. Au-delà de faciliter la connaissance du droit, ces séances collectives servent à désamorcer les conflits, à faciliter le travail des parajuristes qui auront à participer à la résolution de ces conflits et à promouvoir les modes alternatifs de résolution des conflits.

Résumé de l'expérience du CADI (Comité d'Action pour le Développement Intégral) - RDC

Le CADI a appuyé la mise en place de structures au sein des villages pour permettre aux habitants de résoudre eux-mêmes les problèmes auxquels ils sont confrontés. Ces structures s'appellent les Comités Villageois de développement (CVD). Ces CVD permettent à la fois de faciliter la diffusion de la connaissance du droit (leurs membres sont formés par le CADI) et de résoudre les conflits qui surviennent dans les villages. La mise en place de ces stratégies permettant de renforcer l'autonomie des paysans face aux problèmes de droit qu'ils rencontrent a permis, entre autres, de faire baisser le nombre des violations de droits et de contribuer à l'émergence d'un leadership féminin.

Synthèse des débats en plénière

L'articulation entre formation au droit et résolution alternative des conflits est nécessaire pour permettre aux parties en conflit d'être davantage égalitaires par rapport à leur connaissance du droit lorsque le processus de médiation est fait.

Elle peut-être faite à différents niveaux et à différents moments :

- Il s'agit souvent de pratiques de sensibilisation collective qui ont lieu en dehors de la médiation
- On peut aussi informer les parties sur leurs droits dans le cadre même de la médiation

Rôle et statut du médiateur

Présentation de 2 expériences

ULOMARE (Union des Locataires de Maisons et d'Abonnés à la Régie d'Eau et à la Société d'Electricité) – RDC

La médiation menée par ULOMARE est une médiation assez spécifique : ULOMARE est un syndicat engagé aux côtés des plus démunis dans les relations qu'ils entretiennent avec les compagnies publiques d'eau et d'électricité. Son rôle est, entre autres, d'analyser les doléances des 2 parties et de les amener à une solution négociée. ULOMARE a un parti pris dans la médiation, du fait du rapport de forces très inégalitaire entre les compagnies et leurs usagers. Il est pourtant accepté par les 2 parties : les compagnies font souvent appel à ULOMARE pour leur faciliter le dialogue avec les usagers. La force d'ULOMARE et de sa pratique de médiation réside notamment dans la légitimité sociale qu'elle a acquise.

Questions et éléments de débats :

L'accompagnement des personnes non-membres d'ULOMARE : quand une personne vient voir le syndicat, les animateurs de se dernier commencent par traiter son problème. On lui demande ensuite une petite adhésion, puisque le syndicat fonctionne aussi grâce aux cotisations des membres.

De quelles ressources humaines dispose ULOMARE en matière juridique ?
ULOMARE a une commission juridique animée par un avocat.

Il a été souligné que l'une des stratégies intéressantes à mettre en place serait de parvenir à changer les clauses des contrats des sociétés pour baisser le nombre des conflits.

L'ADECOM (Association de Développement Communautaire Mokili Mwindi) - RDC

L'ADECOM est une ONG d'animation et d'accompagnement. Pour l'association, le rôle principal du médiateur est de contribuer à l'apaisement des climats de conflit en utilisant des méthodes pacifiques et de permettre la construction de relations justes. Le rôle du médiateur est de bien cerner les enjeux de la situation, voir où sont les intérêts des uns et des autres, de repérer les obstacles à la négociation, de faire comprendre aux parties quelles seront les conséquences du conflit s'il n'est pas résolu. L'ADECOM distingue la négociation du processus de la négociation de contenu. Dans la médiation du processus, le médiateur cherche à développer des conditions qui faciliteront l'établissement des concessions et la résolution d'un problème. Dans la médiation de contenu par contre, le médiateur développe des solutions suggérées ou essaye de persuader les parties de prendre une certaine direction.

Questions et éléments de débat :

Sur le paiement des services du médiateur : Lorsque la médiation est assurée par un notable (appelé Nzonzi en RDC), il reçoit une petite « motivation » de la part des 2 parties. Pour la plupart des participants, le médiateur doit être une personne avant tout engagée au service de la communauté. Son intervention doit donc être bénévole, même s'il reçoit une petite indemnité pour le travail qu'il accomplit.

Synthèse des travaux en ateliers et des débats en plénière

L'étude du rôle et du statut du médiateur nous a permis de voir qu'il y avait plusieurs types de médiation :

- médiation où le médiateur a un parti pris en faveur des plus vulnérables
- médiation où le médiateur doit être le plus neutre possible

A côté de cela il y a des pratiques de médiation institutionnalisée (exemple du Médiateur de la République, une institution de la République du Congo) mais qui ont un esprit différent de celles des pratiques populaires de résolution des conflits.

Rôle du médiateur :

- Etre un facilitateur : rapprocher les parties, les aider à trouver une solution à l'amiable, être un intermédiaire, simplifier et humaniser les relations entre les parties en conflit
- Etre un conciliateur : orienter les parties en conflit
- Renforcer les connaissances des parties en conflit

Statut du médiateur :

- Il se met au service de la communauté (volontaire ou bénévole)
- C'est un individu ou une association reconnue légalement ou socialement.

Le médiateur doit avoir conscience qu'il agit dans un cadre (par exemple pour le compte d'une association). Il a donc des obligations (définies par ce cadre). Il faut mettre les gardes fous pour que les médiateurs que les associations forment ne deviennent pas des personnes qui profitent des connaissances reçues pour agir de façon immorale.

Les qualités du médiateur

- L'essentiel, c'est que les membres de la communauté et les parties acceptent le médiateur.
- Il doit appartenir au milieu (bien connaître les réalités)
- Patient et persévérant
- Esprit d'écoute
- Discret
- Minimum d'instruction, personne assez cultivée

Questions et éléments de débat

La question de la moralité du médiateur a été débattue. Pour certains participants, il est essentiel que le médiateur soit doté d'une bonne moralité, mais c'est un critère très subjectif. Pour d'autres, l'essentiel est qu'il soit accepté par les 2 parties et qu'il soit légitime. De toute façon, généralement lorsqu'une personne est acceptée par les parties c'est qu'elle est de bonne moralité.

La question du rôle du médiateur en termes de renforcement des connaissances des parties a également donné lieu à débat. En effet, pour certaines associations, il est indispensable de renforcer la partie la plus vulnérable pour que le rapport de forces ne soit pas trop déséquilibré avec l'autre partie (cas des femmes victimes de violences par exemple). Mais d'autres participants ont souligné que la partie la plus forte (exemple : propriétaire d'une maison en location) peut être la plus faible en terme de connaissance du droit (il ne connaît pas les droits de son locataire). Pour que la médiation réussisse, il faut dans ce cas informer le propriétaire sur les droits de son locataire. C'est pourquoi le terme « renforcement des connaissances » a été adopté en plénière pour combler les insuffisances de deux parties en conflit.

Techniques de résolution alternative des conflits et outils utilisés

Présentation de 2 expériences

FCDD (Femmes Chrétiennes pour la Démocratie et le Développement)D RDC

L'organisation non gouvernementale FCDD, à travers ses deux cliniques juridiques implantées dans les milieux populaires de Kinshasa s'occupe des questions relatives à la violation des droits (violence faites aux femmes et aux enfants, droits des populations démunies...) et à la gestion pacifique des conflits dans sa zone d'intervention où la promiscuité des familles ne les éloigne pas des conditions de vie dans les villages. Ainsi, la plupart des conflits pour lesquels FCDD est appelée à accompagner les parties dans la recherche de solution sont souvent interpersonnels ou d'harmonisation dans le ménage. Elle contribue également au plaidoyer pour la recherche de l'amélioration du statut de la femme au niveau tant provincial que national. Dans la médiation, l'association suit un schéma simple qui consiste à écouter la partie plaignante, confronter les informations avec l'autre partie, entamer le rapprochement de deux parties par des contacts séparés et de séances d'ensemble pour arriver enfin à la phase de l'accord qui peut être écrit ou verbal. Les parties s'engagent à le respecter et FCDD en assure le suivi. Les deux cas cités étaient le problème de l'enregistrement du mariage et celui d'un conflit parcellaire.

ALVF (Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes) - Cameroun

75 % des cas traités par les centres « Vie de femmes » mis en place par l'ALVF se rapportent aux conflits conjugaux et reposent sur les violences sexuelles, psychologiques ou physiques. Les femmes viennent solliciter les services de l'ALVF pour les aider à sortir de leur situation de violences et à résoudre les conflits dans lesquels elles vivent. L'intervention de L'ALVF est individuelle d'une part et en groupe d'autre part. La

première étape, l'intervention individuelle, vise principalement à identifier le conflit, rechercher ensemble les solutions et trouver les moyens d'action. La deuxième étape, l'intervention de groupe, vise d'avantage à déculpabiliser les femmes victimes de violences et travailler à la reconstruction de l'estime de soi, ainsi qu'à mettre en place une chaîne de solidarité.

Synthèse des travaux en ateliers et des débats en plénière

Les démarches et techniques

La résolution alternative des conflits fait appel à des démarches de dialogue, de concertation, de négociation et de médiation. Qu'il s'agisse d'une médiation du processus ou d'une médiation du contenu, les étapes de la démarche et les techniques liées à chaque étape peuvent être résumées ainsi :

- Ecoute : écoute active des parties de façon séparée
- Analyser la situation, rechercher si nécessaire des informations complémentaires : interview, enquête
- Aider les parties à mieux comprendre le problème : reformulation de l'objet du conflit (on le dit autrement pour être sûr qu'elles comprennent)
- Essayer de trouver un terrain d'entente, de rapprocher les intérêts : cocus (diplomatie à navette), confrontation des parties
- Prendre une décision : dans l'arbitrage, l'arbitre prend la décision, dans la conciliation il propose une solution, dans la médiation il laisse les parties prendre leur décision mais peut toutefois aussi proposer une solution.
- Valider l'accord (signature du protocole d'accord) et/ou faire homologuer l'accord
- Accompagner les parties dans l'exécution des décisions

Les outils et supports

Des outils pour orienter les personnes vers des modes alternatifs de résolution des conflits

- ligne de communication pour faire appel à un médiateur, un arbitre ou un conciliateur.

Des outils de suivi et de gestion du processus :

- fiche de demande : lorsqu'une partie arrive dans un service juridique populaire et expose son cas. Elle sert à matérialiser et à prouver que le service a été sollicité par la partie
- fiche d'écoute : sert à inscrire l'identité de la personne, le motif de la visite, etc.
- fiche de consentement : formalise le consentement des parties à la médiation
- fiche d'instruction : tout ce qui est fait dans le cadre de la médiation y est noté (les personnes entendues, etc.)
- fiche d'enquête : c'est une fiche de capitalisation sur laquelle on inscrit toutes les informations recueillies pour bien comprendre le cas
- registre de cas : outil statistique de suivi des cas traités dans le service
- documents juridiques utiles au médiateur et aux parties (guides juridiques, codes, textes de lois, etc.)
- protocole d'accord entre les parties : formalise les engagements des parties, définit les

- droits et obligations qu'elles se sont fixés
- procès verbal : on y indique si oui ou non la médiation a réussi

Des outils pour favoriser la réflexion et le dialogue entre les parties :

- des vidéos
- des questionnaires
- des objets d'éveil : graphiques, dessins, images

Questions et éléments de débat :

Sur les termes employés pour désigner les outils : les outils désignés portent souvent des noms différents selon les pays. Les participants ont insisté sur le fait qu'il ne fallait pas s'arrêter sur les termes employés mais bien regarder la finalité des outils utilisés dans le cadre de la résolution des conflits.

MISE EN PLACE D'UNE DYNAMIQUE D'ÉCHANGES



Décisions arrêtées en plénière quant à la mise en place d'une dynamique d'échanges et sur la suite à donner à cet atelier

➤ Favoriser le contact entre les associations

- **Avoir un portail web du projet UMOJA** : pour diffuser les initiatives des uns et des autres, échanger des informations, des outils, etc. Dans un premier temps, le site Internet www.agirledroit.org peut-être utilisé. Un espace spécifique au projet UMOJA y sera créé. On pourra voir par la suite la possibilité de créer un site Internet spécifique au projet UMOJA.
- **Créer une liste de discussion** : cette liste permet de faciliter les échanges par mail. Il suffit en effet d'envoyer un mail sur l'adresse de la liste de discussion pour que tous les participants le reçoivent.
- **Mettre en place un bulletin d'information** : il pourra être diffusé via le site Internet et la liste de discussion. Différentes rubriques pourront y figurer (en fonction des informations envoyées par les associations) : innovations législatives dans les différents pays, initiatives mises en place par les uns et les autres, démarches et outils utilisés, difficultés rencontrées, financements disponibles, etc. Dans un premier temps, Juristes-Solidarités se charge de mettre en forme le bulletin et de l'envoyer, à partir des informations reçues de chaque association.
- **Mettre en place des échanges de proximité entre les associations** : Favoriser les rencontres et échanges d'expertises et créer un cadre de concertation local

➤ Restituer et appliquer les acquis de l'atelier sur le terrain

- Organiser une séance de restitution auprès des autres membres de son association

Recommandations

➤ Pour l'organisation du prochain atelier :

- Changer de lieu (tourner entre les différents pays participants)
- Renforcer l'équipe d'animation
- Impliquer d'autres associations du Rwanda et du Burundi
- Maintenir les mêmes délégués des associations membres pour un bon suivi

ANNEXES

Programme de l'atelier

Lundi 23 avril

Arrivée des participants à Brazzaville

Mardi 24 avril

Le droit au service du développement

9h30 : Arrivée des participants

9h40 : Arrivée des associations congolaises invitées

9h50 : Arrivée des représentants institutionnels

10h00 : Cérémonie d'ouverture

10h30 : Cocktail

11h00 : Début des travaux

- Présentation des objectifs de l'atelier, adoption du programme par les participants, informations pratiques, présentation du mode d'évaluation, etc.
- Présentation des associations participantes : objectifs, publics et activités menées
- Présentation générale du thème de la journée : le droit, un outil essentiel au service du développement

13h00 – 14h00 : Déjeuner

14h00 – 15h00 : Temps de réflexion collective sur le droit au service du développement

15h00 – 17h45 : Comment identifier les problèmes de droit rencontrés par les populations ?

15h00 – 15h30 : Présentation de 2 expériences en plénière

15h30 – 16h30 : Travaux en ateliers

16h30 – 16h45 : Pause

16h45 – 17h45 : Restitution des ateliers en plénière et synthèse

17h45 – 18h00 : Evaluation de la journée

18h00 : projection de la vidéo « Agir le droit » (27 min)

Mercredi 25 avril

Pratiques populaires de résolution des conflits

9h00 : Présentation et adoption du rapport pédagogique

9h15 : Présentation générale du thème : pratiques populaires de résolution des conflits

9h15 – 10h15 : Projection du documentaire vidéo « La loi des plus faibles »

10h15 – 10h30 : Pause

10h30 – 13h00 : Sous-thématique 1 : Articulation entre justice formelle et justice informelle

- 10h30 – 11h00 : Présentation de 2 expériences en plénière
- 11h00 – 12h00 : Travaux en atelier
- 12h00 – 13h00 : Restitution et débat en plénière et synthèse

13h00 – 14h30 : Déjeuner

14h30 – 17h15 : Sous-thématique 2 : Articulation entre sensibilisation au droit et résolution des conflits

- 14h30 – 15h00 : Présentation de 2 expériences en plénière
- 15h00 – 16h00 : Travaux en atelier
- 16h00 – 16h15 : Pause
- 16h15 – 17h15 : Restitution et débat en plénière et synthèse

17h15 – 17h30 : Evaluation de la journée

Jeudi 26 avril

Pratiques populaires de résolution des conflits (suite)

9h00 – 9h15 : Présentation et adoption du rapport pédagogique

9h15 – 13h00 : Sous-thématique 3 : Rôle et statut du « médiateur »

- 09h15 – 09h45 : Présentation de 2 expériences en plénière
- 09h45 – 11h30 : Travaux en atelier
- 11h30 – 11h45 : Pause
- 11h45 – 13h00 : Restitution et débat en plénière et synthèse

13h00 – 14h30 : Déjeuner

14h30 – 17h15 : Sous-thématique 4 : Techniques de négociation et de médiation et outils et supports utilisés

- 14h30 – 15h15 : Présentation de 2 expériences et de supports pédagogiques en plénière
- 15h15 – 16h15 : Travaux en atelier
- 16h15 – 16h30 : Pause
- 16h30 – 17h30 : Restitution et débat en plénière et synthèse

17h30 – 17h45 : Evaluation de la journée

Vendredi 27 avril

Pérennisation des échanges jusqu'au prochain atelier

9h00 : Présentation et adoption du rapport pédagogique de la journée précédente

9h15 – 9h30 : Présentation générale du thème

9h30 – 12h00 :

- Travaux en ateliers : comment pérenniser les échanges et continuer à renforcer nos pratiques à distance ?
- Restitution en plénière et débat

12h00 – 13h00 : Recommandations et clôture de l'atelier

13h00 – 14h30 : Déjeuner

ANNEXE 2

Synthèse des questionnaires d'évaluation

27 questionnaires d'évaluation ont été retournés

Sur les informations fournies avant l'atelier

1- Avez vous reçu suffisamment d'informations avant l'atelier ?

59,26 % : oui

40,74 % : non

Résumé des informations manquantes ?

- sur les conditions d'hébergement et de restauration
- davantage de précisions sur le thème de l'atelier (sur la médiation notamment)
- davantage de précisions sur les aspects pédagogiques et méthodologiques de l'atelier

Sur les aspects logistiques

2- Qu'avez-vous pensé du lieu de l'atelier en général ?

3,70 % : médiocre

51,85 % : moyen

40,74 % : bien

3,70 % : non répondu

Résumé des points négatifs soulevés :

- dérangement du bruit des avions
- difficulté d'accessibilité, isolement du lieu (pas de cyber-café à proximité, etc.)
- toilettes communes
- pas d'électricité ni d'eau
- pas de climatisation

Résumé des points positifs soulevés :

- cadre adéquat qui a facilité le travail : hébergement sur place, pas de problème de retard au début des travaux.
- lieu calme, approprié pour l'organisation de rencontres malgré les coupures de courant
- cadre propice à la réflexion

3- Qu'avez vous pensé de l'hébergement (les chambres) ?

14,81 % : médiocre

48,15 % : moyen

22,22 % : bien

14,81 % : pas répondu (externes)

Résumé des commentaires négatifs :

- Sanitaires et chambres pas bien entretenus, draps non changés, etc.
- Manque d'eau, pas d'eau au robinet
- chambres très petites difficilement accessibles aux personnes avec handicap
- pas d'électricité dans la soirée

4- Qu'avez vous pensé des repas ?

33,33 % : médiocre

55,56 % : moyen

11,11 % : bien

Résumé des points positifs mentionnés :

- c'est bien de manger de la nourriture locale
- les repas ont été variés (viande, poisson poulet) en tenant compte de ce qu'on trouve dans la cuisine congolaise

Résumé des points négatifs mentionnés :

- plats pas suffisamment variés
- quantité parfois insuffisante
- problème de digestion de certains plats, certaines personnes ont été malades
- retard dans le service des repas

5- Sur les outils mis à disposition pour travailler pendant l'atelier :

66,67 % : moyen

29,63 % : bien

3,70 % : pas répondu

Résumé des commentaires positifs :

- outils et supports appropriés à l'atelier
- l'essentiel pour travailler était là

Résumé des commentaires négatifs :

- retard dans la distribution des documents (pas de photocopieuse sur place)
- manque de rétroprojecteur pour faciliter les exposés
- prévoir une sacoche complète pour le participant à la place de pochettes
- problème de son pour la projection des films
- arrivée tardive de l'imprimante

Sur le contenu et le déroulement de l'atelier

6- Les objectifs de l'atelier ont-ils été atteints ?

7,41 % : non

3,70 % : en partie

74,07 % : oui

14,81 % non répondu

Résumé des commentaires négatifs :

- parce que durée trop courte
- parce que la synthèse d'activités n'a pas été remise aussitôt aux participants
- certaines présentations mal cadrées n'ont pas favorisé l'atteinte des objectifs

Résumé des commentaires positifs :

- échanges fructueux sur les différents thèmes proposés
- respect du programme malgré quelques modifications
- toutes les questions ont été débattues avec objectivité
- les expériences retenues pour être présentées ont été enrichissantes. Elles permettent aux participants de renforcer leur stratégie, d'avoir une idée claire sur les différents modes de résolution des conflits
- les exposés d'orientation, les débats et les travaux en atelier ont permis aux participants d'envisager l'amélioration de leur pratique sur le terrain
- les travaux en atelier ont favorisé l'échange d'expériences

7- Avez-vous l'impression d'avoir enrichi vos connaissances et avancé dans votre réflexion ?

0 % : non

3,70 % : en partie

81,48 % : oui

14,81 % : non répondu

Résumé des commentaires négatifs :

- les discussions n'ont pas été suffisantes et la pédagogie utilisée n'a pas favorisé l'avancée du travail

Résumé des commentaires positifs :

- connaissance très enrichissante d'expériences d'autres pays
- sur les actions à mener dans le cadre de la résolution pacifique des conflits
- le contenu abordé dans les thèmes et sous-thèmes donne la possibilité de rendre justice aux faibles
- Apport d'une synthèse avant le départ des participants
- Interventions faites pour des éclaircissement ou des enrichissements
- Sur la médiation et la conception de l'excision comme violence sexuelle dans d'autres milieux
- Sur les techniques et outils utilisés dans la résolution des conflits
- Sur comment identifier les problèmes de droit vécus par les populations
- Sur articulation entre justice formelle et informelle

8- Qu'avez-vous pensé de la pédagogie employée ?

0 % : médiocre

22,22 % : moyen

59,26 % : bien

18,52 % : non répondu

Résumé des commentaires positifs :

- sous-thématiques bien délimitées

- utilisation de vidéos (mais à commenter davantage)
- bonne approche participative
- interactive
- a permis une bonne participation des participants, bons espaces d'expression

Résumé des commentaires négatifs :

- introduire tous les sujets et aller davantage en profondeur dans les présentations introductives
- timing des interventions sous-estimé
- distribution de parole en désordre
- manque de temps pour que les participants puissent aller au bout de leurs questions, réduire les thèmes abordés

Résumé des propositions :

- saisir et distribuer les rapports journaliers avant leur adoption
- rendre rapidement disponible les documents relatifs à cette rencontre
- trouver et échanger rapidement des supports didactiques
- organiser au préalable des réunions pédagogiques

9- Avez-vous eu suffisamment de temps d'échanges et de débat ?

37,03 % : oui

48,15 % : non

14,81 % : pas répondu

Résumé des commentaires sur une durée trop courte :

- faire l'atelier sur une semaine pour avoir plus de temps
- pas assez de temps pour les mises en commun après les ateliers
- sous-thèmes développées nombreux et intéressants. Nécessite plus de temps pour aller au bout
- programme trop chargé
- coupures d'électricité en fin de journée
- pas assez de temps pour présentation des expériences. Il faut le temps de comprendre le contexte de chaque pays.

Résumé des commentaires sur une durée suffisante :

- débats fructueux et bien cadrés depuis le premier jour de l'atelier. Temps exploité convenablement
- temps impartis aux échanges suffisants (beaucoup d'ateliers prévus notamment qui facilitent les échanges)
- temps informels pour continuer à échanger

10- Qu'avez-vous pensé de la durée en général de l'atelier ?

22,22 % : trop courte

59,26 % : bien

0 % : trop longue

18,52 % : non répondu

Résumé des commentaires sur durée trop courte :

- prévoir une semaine entière
- les thèmes traités ont une grande importance et il est nécessaire d'avoir plus de jours pour aller au fond
- plus de temps est nécessaire pour tenir compte des impondérables en Afrique (coupures d'électricité, voyage des participants, etc.)

Résumé des commentaires sur durée suffisante :

- mais prévoir de finir plus tôt les journées pour permettre aux participants de se détendre
- durée raisonnable
- toutes les matières ont été épuisées
- problème de rallonger la durée : il faut les moyens humains, matériels et financiers
- temps bien exploité

11- Qu'avez vous pensé de la participation ?

22,22 % : moyen

74,07 % : bien

3,70 % : non-répondu

Résumé des commentaires positifs :

- discipline dans les prises de parole
- apport significatif des participants à l'atelier
- liberté dans la prise de parole
- niveau élevé du débat
- contributions franches et conviviales
- interaction et motivation au zénith...
- bonne participation et très bonne ambiance
- la méthodologie utilisée a permis aux participants d'être très actifs

Résumé des commentaires négatifs :

- mieux cerner les présentations en fonction de la thématique sur laquelle on intervient
- mieux sélectionner les représentants des ONG et les expériences à présenter
- Tenir compte des évaluations faites
- Equipe non homogène : juristes, économistes, para juristes
- Trop de discours universitaires et juridiques, il faut s'adresser à des praticiens du terrain

12- Suggestions et proposition d'améliorations :

- élargir le projet à des associations du Gabon et d'autres pays d'Afrique centrale
- assurer un suivi des participants après l'atelier pour qu'ils soient à la hauteur de défendre les éléments reçus pendant cet atelier d'auto-formation
- parler des droits sectoriels (femmes, personnes handicapées, etc.)
- programmer d'autres rencontres pour continuer à mieux connaître le travail de chacun dans d'autres domaines
- constituer le réseau des associations de services juridiques populaires en Afrique

centrale.

- Améliorer l'organisation logistique et renforcer le comité de préparation
- Envoyer les documents préparatoires plus en avance
- Prévoir plus de temps pour les échanges
- Mieux préparer les interventions des participants
- Adopter les recommandations de façon journalière avant la compilation finale
- Prévoir plus de matériel de visualisation
- Mettre les connaissances reçues au service de la population

ANNEXE 3

PROJET UMOJA

Atelier d'échange d'expériences entre associations de services juridiques d'Afrique Centrale
Brazzaville, du 24 au 27 avril 2007

Liste des participants

N°	Noms et prénoms	Structures	Pays	Téléphone	E-mail
1	Lusumbila Martin	Parousia/ongd	R.D. Congo	(243)0998335930 (243)0815181710	parousia_ong@yahoo.fr
2	Koubikani Jean Claude A.	Association Nationale pour l'Education Prénatale-ANEP/Congo	Congo -Brazzaville	(242)5571825	anep-congo@yahoo.fr
3	Chantal Matoka	Femme Chrétienne pour la démocratie et le Développement-FCDD	R.D. Congo	(243)0810046059	chamatoka1@yahoo.fr
4	Etienne Nyahoza	Observatoire de l'Action Gouvernementale-OAG	Burundi	(257)079991648	nyet223238@yahoo.fr
5	Félicien Ndongo	Association de Développement Communautaire- ADECOM Mokili Mwindi	R.D. Congo	(243)0998317100 (243)0999925668	adecom_mokilimwinda@hotmail.com
6	Thierry Kuyu	Femme Chrétienne pour la démocratie et le Développement-FCDD	R.D. Congo	(243)0816059013 (243)0816886553	fcddrdc@hotmail.com thierrykuyu@yahoo.fr
7	Maître Liliane Kabisa	Association des Droits de l'Homme-ADH	R.D Congo	(243) 997449222	adh_ongdh@yahoo.fr liliacoeur06@yahoo.fr
8	Maître Pascal Kalama	Fédération des Droits de l'Homme-FDH	R.D Congo	(243) 812135198	pascalkalama2006@yahoo.fr
9	Marie Thérèse Kalonda	Les Amis de Nelson Mandela pour la défense des Droits de l'Homme-ANMDH	R.D Congo	(243)0815190651 (243)0818910816	anmdhcongo@yahoo.fr mtkalonda@yahoo.fr
10	Maître Sabin Mande	Fédération des Droits de l'Homme-FDH	R.D. Congo	(243)0997021511	samandeo@yahoo.fr
11	Elise Pierrette Memong Meno	Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes-ALVF	Cameroun	(237)9863519	epmeno@yahoo.fr
12	Daniel Nonze	Association pour le Développement local- ASSOAL	Cameroun	(237) 9621361	nonzed@yahoo.fr assoalcam@yahoo.fr

13	Martin Mafoumba	Minist. Just. et des Droits Humains	Congo Brazzaville	(242)5689903	mmafoumba@yahoo.fr
14	Migabo Muderhwa Benjamin	Comité d'Action pour le Développement Intégral- CADl	R.D. Congo	(243)812976466	cadidh@yahoo.fr
15	Roger Anderson Kabungulu	Union des Locataires de Maisons et d'Abonnés à la Régie d'Eau et aux Sociétés d'Electricité-ULOMARE	R.D. Congo	(243)994406295	nouvelanderson@yahoo.fr
16	Adrienne Binwana	Directrice du Projet National de la Promotion de la Femme Congolaise, cliniques juridiques-Projet UNFPA/Condiffa	R.D. Congo	(243)998279029	anfd_condiffa@yahoo.fr binouana@hotmail.com
17	Chantal Nsimba	Projet National de la Promotion de la Femme Congolaise, cliniques juridiques-Projet UNFPA/Condiffa	R.D. Congo	(243)98941872	snfd_condiffa@yahoo.fr
18	Emery Nkanka	LIZADEEL	R.D. Congo	(243)998369568	lizadeel2@hotmail.com
19	Assih Ekambo	FNUAP/UNFPA	R.D. Congo	(243)817100182	assyheka@yahoo.fr
20	Quentin Banga	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme-OCDH	Congo – Brazzaville	(242)5264241 (242)6225601	bageque@yahoo.fr
21	Jean Pierre Mujiyambere	Association de la Jeunesse pour la Promotion des Droits de l'Homme et de Développement- <u>AJPRODHO-Jijukirwa</u>	Rwanda	(250)08623834	mujiyapierre@yahoo.fr ajprodho_jijukirwa@yahoo.fr
22	Lilian Laurin Barros	Comptoir Juridique Junior (CJJ)	Congo – Brazzaville	(242)6622207	comptoirjuridique@yahoo.fr barrosilian@yahoo.fr
23	Anne Marie Mukwayanzo Mpundu	Femme Chrétienne pour la démocratie et le Développement-FCDD	R.D. Congo	(242)999957651 (242)0810056772	mukwayanzo@hotmail.com fcddrdc@hotmail.com
24	Céline Delacour	Juristes-Solidarités	France	(33)148513991	jur-sol@globenet.org
25	Patrick Landry Bitséké	Comptoir Juridique Junior (CJJ)	Congo – Brazzaville	(242)5718632	comptoirjuridique@yahoo.fr bitseke_patrick@yahoo.fr
26	Mvoukani gady Inès	Comptoir Juridique Junior (CJJ)	Congo – Brazzaville	(242)5589411	comptoirjuridique@yahoo.fr
27	Copertinaud Mahoungou	CJJ/Programme des Cliniques Juridiques	Congo – Brazzaville	(242)6235789	cliniquejuridique_bzv@yahoo.fr

28	Tsasa Mamie Frédérique	Comptoir Juridique Junior (CJJ)	Congo – Brazzaville	(242)5046433	comptoirjuridique@yahoo.fr frederiquetsasa@yahoo.fr
29	Miangoula Adéline	Comptoir Juridique Junior (CJJ)	Congo – Brazzaville	(242)5780416	comptoirjuridique@yahoo.fr aelinemianguila@yahoo.fr
30	Mouko Christian	Direction de la Sécurité Territoriale-DST	Congo – Brazzaville	(242)5628163	moukochristian@yahoo.fr
31	Mabiala Lambert	Comptoir Juridique Junior (CJJ)	Congo – Brazzaville	(242)5592329	lambertmabiala@yahoo.fr
32	Père Christian De la Bretesche	Forum des Jeunes Entreprises du Congo (FJEC)	Congo – Brazzaville	(242)6668659	thebaïdestjean@yahoo.fr
33	Nanitelamio Malonga M. H.	Association des Femmes Juristes du Congo-AFJC	Congo – Brazzaville	(242)5325425	nanisbna@yahoo.fr
34	Brice Patrick Mackiza	Programme Dialogue Citoyen-PDC	Congo – Brazzaville	(242)538 04 12	prodiap@yahoo.fr patrickbricem@yahoo.fr
35	Akouangue Aser	Minist. Promot. de la Femme	Congo – Brazzaville	(242)5709192	ak_aserde@yahoo.fr aserd34118@aol.com